

**Zeitschrift:** Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum  
**Herausgeber:** Forum Helveticum  
**Band:** 16 (2007)

**Artikel:** Le Parlement et la politique économique suisse dans un contexte européen  
**Autor:** Markwalder, Christa  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-833169>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE PARLEMENT ET LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE SUISSE DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN

Christa Markwalder

1. La politique économique de la Suisse – et on pourrait étendre ce constat à la politique suisse de manière plus générale – dépend fortement des décisions prises au sein de l'Union européenne (UE).
2. Cette dépendance s'explique par le fait que l'UE est de loin notre première partenaire commerciale. Avec son marché de presque 500 millions de consommateurs, l'UE représente 80% de nos importations totales et plus de 60% de nos exportations.
3. En raison de cette dépendance marquée, la place économique suisse a un intérêt vital à calquer ses conditions cadres sur celles de l'UE. Il s'agit tout simplement de permettre aux entreprises suisses de rester compétitives sur le plan européen.
4. La Suisse a ainsi mis en place un processus d'adaptation perpétuelle des ses conditions cadres aux conditions cadres européennes. Ce processus est appelé eurocompatibilité.
5. Dans la réalité, l'eurocompatibilité se traduit par l'élimination systématique de tout obstacle non-tarifaire au commerce avec l'UE. Concrètement, il s'agit de mettre en place des normes, des prescriptions et des règles qui soient identiques, ou pour le moins équivalentes et reconnues comme telles, à celles de l'UE.
6. A l'heure actuelle, des efforts particuliers sont fournis pour libéraliser le marché intérieur suisse et éliminer les facteurs structurels qui sont à la source de l'îlot de cherté suisse.
7. Sur le plan de la libéralisation intérieure, le Parlement vient de mettre sous toit une loi réglant les modalités de la libéralisation du marché de l'électricité. Cette loi doit en particulier permettre la conclusion d'un éventuel accord sur l'électricité avec l'UE. D'autres lois sont actuellement en cours d'élaboration.

8. Concernant l'îlot de cherté suisse, le Parlement vient actuellement de réviser la loi sur les brevets et va probablement autoriser les importations parallèles de biens produits dans l'UE.
9. Un projet est également mis à l'étude par le Conseil fédéral pour appliquer le principe du Cassis-de-Dijon aux marchandises européennes pouvant être importées sur le marché suisse. Ce principe édicte que tout bien commercialisable à l'intérieur de l'un des Etats membres de l'UE peut être vendu sans condition supplémentaire à l'intérieur de n'importe quel autre Etat membre. Le projet prévoit une introduction unilatérale de ce principe, donc sans contrepartie de la part de l'UE. Ce projet sera soumis à consultation dans les mois qui viennent.
10. Le Conseil fédéral étudie par ailleurs la possibilité de conclure un accord de libre échange agricole avec l'UE. Il s'agit à la fois de faire baisser les prix des denrées alimentaires pour les consommateurs et d'offrir de nouvelles perspectives à la paysannerie suisse (notamment par l'exportation de produits de niche).
11. A côté de ces grands dossiers, le Parlement consacre une partie importante de son activité à la «reprise autonome» du droit européen dans de nombreux domaines très techniques. Ce printemps, il a par exemple adopté une nouvelle taxation pour la bière qui soit conforme à celle de l'UE.
12. En tant que présidente du Nouveau mouvement européen Suisse, j'aimerais souligner les faiblesses inhérentes à ce système de l'adaptation autonome du point de vue démocratique. Il est en effet très préoccupant que le Parlement suisse doive si souvent copier des lois qui ont été décidées au sein de l'UE, sans la participation de la Suisse. Cela n'est pas digne d'un Parlement et cela n'est pas digne d'un pays qui se veut profondément démocratique.